

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL A  
VOCATION MULTIPLE DU  
VAL DE BANQUIERE  
Hôtel de Ville  
21 boulevard du 8 mai 1945  
06730 SAINT-ANDRE DE LA  
ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SIVOM  
22 OCTOBRE 2015**

Le quatre février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière, s'est réuni à la suite de la convocation adressée le vingt-sept janvier mille seize.

**FINANCES  
N°I.1 - I/2016**

**NOMBRE**

de membres en exercice : 24

de présents ou représentés : 19

de votants : 19

**Etaient présents :**

Mesdames Paule BECQUAERT, Sophie BERRETTONI, Isabelle BRES, Michèle CASTELLS, Marie-Alice HIVET, Eliane MERCIER, Messieurs Robert AGOSTINI, Gérard ANDRAU, François BESSET, Pascal BONSIGNORE, Jean-Jacques CARLIN, Honoré COLOMAS, Antoine EINAUDI, Alain FRERE, Jacques GHIRLANDA, Maurice GOLETTO, Joël LECOQ, Raymond MICHEL, Jacques MURRIS, Georges REVERTE.

**Etait excusée :**

Madame Lydia PERTIN.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Honoré COLOMAS est élu Président de séance

Il constate que le quorum est atteint, car plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame BERRETTONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET :**

**Débat d'Orientation Budgétaire  
2016**

Nota, le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège du syndicat le 11 février 2016.

Que les convocations du SIVOM ont été faites le 27 janvier 2016.

**LE PRESIDENT**

**H. COLOMAS**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016  
Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Monsieur COLOMAS précise que l'an dernier, lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire 2015, il a explicité en détail les principales données financières qui menaçaient petit à petit, l'équilibre financier des budgets des collectivités territoriales.

Il rajoute que cette année encore l'Etat, pour rééquilibrer son budget poursuit sa politique de baisse des aides aux collectivités :

- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement,
- Baisse des recettes relatives aux droits de mutation pour certaines de nos communes. Pour les communes de moins de 5 000 habitants, une péréquation au niveau départemental est effectuée et ensuite versée aux communes. Celles de plus de 5 000, perçoivent uniquement les produits des ventes sur leur commune.

A cela s'ajoutent de nombreuses mesures ou dispositifs qui accroissent les dépenses comme :

- Les Nouvelles Activités Périscolaires,
- L'augmentation de certaines cotisations patronales,
- La loi NOTRE, etc...

Vous le voyez, nos collectivités sont confrontées aujourd'hui, à des restrictions budgétaires sans précédent, dans un contexte financier difficile aussi, pour nos administrés.

**Pour l'élaboration budgétaire 2016, Monsieur le Président a donc rédigé une lettre de cadrage adressée à tous les responsables de pôles du SIVOM, avec comme consigne principale, ne pas augmenter la pression fiscale, à activité constante.**

Il leur a demandé de faire preuve d'innovation en matière de coût de gestion et surtout, optimiser et créer des recettes nouvelles.

Cette démarche a été longuement explicitée au bureau syndical le 23 novembre 2015, en Conseil des Maires le 26 novembre et lors de la réunion des Directeurs Généraux des Services, le 12 janvier dernier.

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- L'optimisation des bases fiscales,
- L'augmentation de certains tarifs des services, de manière concertée,
- Le développement de l'utilisation d'un certain nombre de dispositifs tels que les contrats aidés et le service civique,
- Le développement des réponses aux Appels à Projets
- L'investissement auprès des organismes financeurs, pour obtenir des aides optimisées tant en fonctionnement qu'en investissement.

C'est donc, dans cet esprit qu'a été élaboré le Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Monsieur COLOMAS passe ensuite la parole à chaque Vice-Président délégué, qui va rapidement présenter les grandes orientations 2016, par compétence, en soulignant que chacun pourra trouver tous les détails ainsi que les actions réalisées en 2015, dans le livret qui a été adressé par courriel et dont un exemplaire a été remis en début de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Publication : 11/02/2016

Il propose à tous les délégués présents d'intervenir si besoin au fur et à mesure de l'exposé, pour plus de clarté dans les débats.

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016  
Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





*Monsieur COLOMAS passe la parole à Michèle CASTELLS, pour la compétence « petite enfance ».*

**En 2016, le budget prévisionnel du pôle petite enfance respecte la note de cadrage budgétaire du Président.**

Malgré une augmentation du montant des loyers de 29 000€ sur la totalité des crèches ainsi qu'un budget de masse salariale qui évolue de plus 15 876€ (+0,2%), il n'y a pas d'augmentation de la contribution fiscalisée au niveau du pôle petite enfance.

**Les dépenses supplémentaires sont essentiellement régulées par l'augmentation et l'efficience de l'activité des établissements (+3200 actes en prévisionnels sur 2016).**

Ainsi, les communes qui ont un résiduel supérieur à celui de l'année 2015 ont :

- soit utilisées des places supplémentaires pour l'accueil des enfants de leur commune;
- soit transférées un nouveau service dans le pôle petite enfance (ludothèque de St André de la roche).

En parallèle, le pôle petite enfance a diversifié et multiplié ses recettes par **la mise en œuvre de trois appels à projet validés et contractualisés avec la CAF jusqu'à la fin de l'année 2017.**

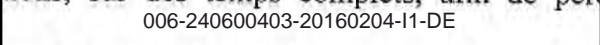
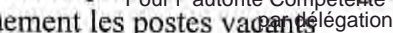
**Ces recettes sont visibles et traduites :**

- par la création d'un budget Réseau Local Parentalité (dépenses et recettes) inséré au budget de la responsable du service.
- par les appels à projet liés à l'accueil des enfants porteur de handicap et à l'accompagnement des publics fragilisés pour un montant inférieur à 2015

**Il est à noter pour conclure, que le conseil départemental s'est engagé à ne pas diminuer en 2016 la subvention de fonctionnement comme cela a été fait en 2015 (- 85 000€).**

*Michèle CASTELLS passe maintenant la parole à Sophie BERRETTONI, qui va présenter la compétence « animation du territoire ».*

Pour 2016, en parallèle du maintien des actions en volume et en quantité, on peut faire ressortir les objectifs suivants, s'inscrivant dans la continuité de notre projet de pôle :

- **Poursuite de l'effort, important, d'économie budgétaire** (disponibilités non remplacées par exemple),
- **Recherche de recettes supplémentaires** (subventions, appels à projet, tarification des activités...),
- **Respect de nos engagements, aussi bien vis-à-vis des agents que des syndicats :**
  - Augmentation pour la deuxième année consécutive du forfait pour les animateurs vacataires travaillant sur l'extra-scolaire (vacances)
  - Mise en place progressive sur l'année 2016 d'un régime indemnitaire amélioré,
  - Poursuite des annualisations, ~~sur des temps complets, afin de pérenniser~~, soit des postes de Directeur ALSH, 
  - Poursuite de notre politique ~~de formation en exécution~~ au maximum, nos ressources internes
  - Volonté de favoriser l'accueil de stagiaires ~~BRIEFS sur~~ 8 mois, les VAE, L'accompagnement des agents, présentant les concours de la fonction publique, Les contrats CUI et service civique.
  - Souhait de favoriser l'évolution professionnelle des agents et la mobilité interne, permettant, de ne pas remplacer systématiquement les postes vacants 



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016  
Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





Ces différentes actions nous permettront de réaliser des économies budgétaires conséquentes en 2016, tout en préservant la qualité des services.

Comme en 2015, notre principale problématique sera de recruter le nombre d'Animateurs vacataires suffisant pour :

- Répondre aux exigences réglementaires (DDCS – CAF)
  - Stabiliser les équipes d'Animation et éviter l'épuisement des agents en place
  - Mettre en place des projets pédagogiques, en travaillant sur la durée et les formations
- Cela malgré la désaffection des jeunes pour le métier voire « le Job » d'Animateur.

**Une véritable difficulté et des enjeux considérables pour nos collectivités.**

*Sophie BERRETTONI passe la parole à Marie-Alice HIVET pour la compétence « sociale ».*

Afin de prévenir la perte d'autonomie et poursuivre l'ensemble des services permettant le maintien à domicile des personnes âgées, la compétence sociale propose en 2016 plusieurs objectifs :

➤ **Améliorer la lisibilité et l'accès aux différents services relevant du champ social mais également du champ médico-social.**

Pour ce faire, le Conseil des Maires a validé le positionnement d'une antenne sur la vallée du Var pour couvrir l'ensemble du territoire et venir en complémentarité de l'implantation actuelle de la compétence sociale située au sein de la Maison des Seniors sur la commune de Saint André de la Roche.

Après rapprochement avec la Commune de Saint Martin du Var, une salle annexée au Pôle Social sera aménagée pour constituer cette antenne.

Il s'agira donc d'organiser l'accueil du public bénéficiaire et la planification des prestations autour de ces deux sites.

➤ **Continuer le travail organisationnel administratif et opérationnel du service.**

Sur l'axe administratif, il s'agira d'adapter la procédure de recrutement aux besoins exprimés par les administrés en lien avec le développement et la prise en compte des différents aléas (Décès, hospitalisation...) relevant de ce secteur d'activité.

Etendre l'utilisation du logiciel de planification au module de facturation en lien avec l'outil de télégestion.

Sur l'organisation opérationnelle, l'installation d'une antenne sur la commune de Saint Martin du Var va contribuer à renforcer la proximité des agents et ainsi améliorer l'organisation (réunion d'équipe par secteur d'intervention, visites d'évaluation et de contrôle à domicile....) de ce service.

➤ **Enfin, il s'agira également de travailler sur la coordination et le lien avec le champ médico-social (infirmiers, SSIAD...).**

L'extension de la MAIA (méthode de 00624000000201602016) (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie) sur certaines communes du syndicat devrait favoriser cette coordination et de fait, simplifier et améliorer le parcours de la personne âgée en perte d'autonomie.

Au regard des complémentarités, plusieurs réunions sont prévues dès le mois de février.

Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





**Pour ce qui relève de l'axe stratégique concernant l'identification de la compétence sociale du syndicat au niveau institutionnel**, il est à souligner l'instauration «de la conférence des financeurs du département des Alpes Maritimes» officialisé le 29 octobre dernier à l'occasion du colloque «construire ensemble le bien vieillir» organisé pour la journée des seniors.

Elle a pour objectif de coordonner et d'améliorer les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune relevant d'axes prioritaires :

- l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles et le développement d'autres actions collectives de prévention ;
- la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) ;
- l'amélioration de l'accès aux droits
- le soutien aux proches aidants.

Lors d'une rencontre en novembre dernier avec les services de l'Agence Régionale de Santé, une présentation de l'organisation de la compétence sociale pour favoriser l'accès aux droits et aux services a été faite avec une demande d'étude de financement d'un poste justifié notamment par la complexité territoriale.

**Marie-Alice HIVET passe la parole à François BESSET, pour présenter « le centre de formation ».**

Pour répondre aux objectifs opérationnels visant à améliorer la qualité d'accueil au domicile (jeunes enfants, personnes âgées, favoriser l'emploi), mais aussi pour répondre à l'objectif financier qui vise à **faire du centre de formation un véritable levier permettant l'apport de recettes supplémentaires pour faire face à la réduction de certaines dotations**, le centre de formation aura donc plusieurs orientations, en termes de qualité et de développement :

➤ **L'aménagement de nouveaux locaux pour permettre le développement de l'activité (formations, projets).**

Implanté depuis sa création en 2012 au sein du Pôle Petite Enfance de la Trinité, un appartement pédagogique a été aménagé à proximité en 2014 pour permettre la mise en situation pratique des stagiaires dans le secteur des services à la personne.

Il s'agira donc de poursuivre cette extension avec l'aménagement du premier étage de l'école désaffectée de l'eau vive de la Trinité.

Pour compléter l'intervention sur la Trinité (bassin Est du territoire), une salle sera réservée à la formation au sein des locaux attribués pour les activités du Bureau d'information Jeunesse.

Enfin, pour ce qui relève de la couverture territoriale du bassin Ouest, la validation de l'antenne sociale / formation sur la commune de Saint-Martin-du-Var va permettre le développement de l'activité formation sur les vallées,

Accusé certifié exécutoire

Cette couverture territoriale représente un véritable positionnement stratégique pour la mobilisation de nouvelles recettes dans le cadre des futurs appels à candidatures (appels à projet ou marchés publics).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
Réception par le préfet : 16/02/2016 :  
Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





➤ **la structuration de l'équipe projet par la mise en place de référents pédagogiques par spécialisation :**

Il s'agira d'organiser l'intervention des formateurs par la mise en place d'une coordination spécialisée par cœur de métier.

Avec l'obtention du marché des assistants maternels, la coordination est mise en place avec le recrutement d'une ancienne directrice de crèche (Colomars) qui a souhaité s'orienter vers le secteur formation.

Une formatrice spécialisée depuis plus de 30 ans sur les différentes certifications en lien avec la prise en charge des personnes âgées (formatrice depuis 2012 à Inter'Val Formation) prendra la coordination des formations services à la personnes en liaison avec une psychologue clinicienne gérontologue référencée sur la coordination des actions en faveur des aidants et des groupes de parole pour les salariés et les responsables de secteur des services agréés.

A ce jour, une vingtaine de formateurs sont référencés par le centre de formation pour intervenir sur les différentes actions.

➤ **la mise en œuvre d'un plan de communication et d'une démarche de développement soutenue**

L'élaboration budgétaire sécurisée avec la validation des appels à projet et de plusieurs marchés sur 3/4 ans dès le mois de janvier, l'orientation peut être concentrée sur la mobilisation de recettes supplémentaires au titre de la formation individuelle.

Il s'agira donc de développer la démarche de développement, rencontres, phoning, pour augmenter la prévision estimée au regard du réalisé 2015.

Un agent communication est affecté exclusivement sur le Pôle Social/ formation dès 2016.

Cette complémentarité entre la formation et les services auprès des administrés est fondamentale, la structuration et la professionnalisation envisagée garantira le développement. Vous noterez que l'équilibre financier est respecté, malgré l'importance des objectifs.

***François BESSET passe la parole à Pascal BONSIGNORE, pour la compétence « environnement, prévention des risques naturels »***

Tout d'abord, nous évoquons **le contrat de rivière**, qui concerne quatre communes : Levens, Tourrette-Levens, Falicon et St-André de la Roche.

Le dossier de Déclaration d'Intérêt Général a été élaboré et transmis à la DDTM début décembre 2015.

L'étape suivante consiste à recenser toutes les parcelles concernées par les travaux d'entretien de la ripisylve et de confortement des berges ainsi que des chemins d'accès à la rivière.

Nous aurons besoin de l'aide des communes pour localiser les propriétaires et réaliser une communication appropriée, durant l'opération concertée 2016.

Le transfert de cette compétence à la Métropole devrait intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sauf nouveau report.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
Réception par le préfet : 16/02/2016

Publication : 11/02/2016

Nous avons obtenu le financement pour 2015 à 2017, du poste de l'agent par l'Agence de l'eau et la Région à hauteur de 80% dégressif sur trois ans, ainsi que l'équipement.





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**Ensuite, pour la lutte contre la dengue et le moustique tigre**, il s'agit d'une action de prévention et de sensibilisation contre la prolifération de la dengue et du chikungunya, qui s'inscrit dans le Plan Régional Santé 2015/2019, l'appel à projet est lancé par l'Agence Régionale de Santé.

Les actions contractualisées sont :

- la mise en place de réunions d'information sur le territoire
- la mise en place d'opérations de traitement larvicide des établissements communaux et intercommunaux conjuguée à la mise en place de pièges à moustiques sur plusieurs sites évalués sensibles

La durée est d'un an renouvelable après bilan.

***En l'absence de Pierre VITALE, Pascal BONSIGNORE poursuit l'exposé pour la compétence « environnement / sécurité ».***

**Au niveau des brigades vertes**, il est important de stabiliser le statut d'un chef d'équipe actuellement en fin de contrat aidé, en contrat auxiliaire pour reconnaître la prise de responsabilité et anticiper sur le départ à la retraite de l'autre responsable, ce qui explique la hausse de la masse salariale.

A noter :

- Même nombre de journées prévu qu'en 2015, avec une répartition par commune quasi identique.
- Le service va changer de locaux pour rejoindre les nouveaux ateliers du pôle technique
- A l'étude, l'acquisition d'un broyeur de végétaux qui pourra être mutualisé entre les communes qui souhaiteraient l'utiliser.
- Continuer à améliorer la qualité du recrutement en cherchant de nouveaux partenaires comme actes, reflats, inter'Val et favoriser l'insertion,
- Coût d'une journée ne dépassant pas 400 euros.

**En ce qui concerne la fourrière animale**, le marché signé en 2015 prévoit, pour les communes qui ont adhéré au groupement de commandes, le tarif de 1 euro par habitant pour la capture des animaux.

Il est possible, pour les autres communes, d'intégrer ce groupement aux mêmes conditions.

***Pascal BONSIGNORE passe la parole à Georges REVERTE, pour la compétence « travaux / marchés ».***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

**A la fin de l'année 2016**, les opérations prévues au budget 2016 sont achevées ou (en voie de l'être)

➤ **A Tourrette- Levens**

Réfection des façades de la maison Du Médecin.

La restauration du retable de l'Eglise Sainte Rosalie.

➤ **A La trinité**

La rénovation de façades de l'Eglise de la Ste Trinité

Accusé certifié exécutoire

Réception Par le Préfet : 16/02/2016

Publication : 41/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





- **A Saint-André de la Roche**  
Réaménagement de l'EMAI  
Vidéo protection phase n°3  
La création d'un centre culturel
- **A Saint-Martin-du-Var**  
L'extension du pôle enfance jeunesse  
Divers aménagement sur la CHG  
La mise en sécurité d'un secteur de l'Adrech  
L'aménagement de locaux administratifs
- **A Levens**  
Divers aménagements de la CHG  
Sécurisation du quartier de Ste Claire (contrat de rivière).
- **A La Roquette-sur-Var**  
Mise en sécurité de Baus Roux contre les chutes de blocs rocheux  
L'aménagement de locaux communaux dans le village
- **A Castagniers**  
Divers aménagements de l'EMAI (programme de 2012)

A mesure de leur avancement ces opérations justifient le versement d'une participation par la commune délégante.

Cette rémunération du SIVOM est fixée à 3% du montant HT de la dépense totale (2.5% si la dépense excède 1 million d'€).

Cette forme de rémunération est inchangée depuis 2006.

Pour l'exercice à venir elle va s'établir à 59 044€.

**Les ouvertures de crédits pour 2016 sont de 701 700€.** Ce montant est essentiellement composé des :

- 96 000€ que couvrira l'aménagement de locaux administratifs à Saint-Martin-du-Var ;
- 20 000€ nécessaires au réaménagement de la crèche de Tourrette-Levens ;
- 98 000€ prévus pour l'extension de la maison des séniors de Saint-André de la Roche ;
- 434 000€ de rajout de crédits nécessaires à l'extension du pôle enfance jeunesse de Saint-Martin-du-Var ;
- 4 000€ de rajout de crédits nécessaires aux études pour la création d'un site d'escalade à Falicon ;
- et des 21 000€ destinés à permettre l'achèvement des travaux de la maison da médicou à Tourrette-Levens.

Pour le reste, il s'agit d'ouvertures de crédits relatives aux opérations d'équipement des services du SIVOM (28 700€).

**Georges REVERTE** passe la parole à **Jacques GHIRLANDA**, pour la compétence « communication ».

L'augmentation du budget résiduel du service communication (+ 13 237 € par rapport à 2015) s'explique essentiellement par :

- La mise à disposition des locaux indépendants et adaptés aux besoins spécifiques du Pôle,
- La refacturation (pour 50 % des énergies et du photocopieur couleurs. L'ensemble pour un montant de 11 250 €.

**Les objectifs fixés pour 2016 sont :**

- La refonte complète du site Internet du SIVOM par l'Agence de Banquière.
- Les mises à jour et rééditions du Livret d'accueil des agents et du Catalogue des Services.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





Un numéro du magazine Entre Voisins est maintenu (à paraître en mai). Parallèlement le service travaille au développement d'une application mobile et étudie la possibilité d'être davantage présent sur les réseaux sociaux pour répondre à la demande de certains services.

*Jacques GHIRLANDA passe la parole à Jean-Jacques CARLIN, vice-président aux finances.*

Le résultat de tout le travail réalisé par l'ensemble des services du syndicat, dans le respect de la lettre de cadrage, apparait dans le **tableau 1**, il présente **les coûts résiduels de tous les services ou actions, par compétence et par commune, hors dette et affectation du résultat 2015.**

Il est à noter que le **total 2016 s'élève à 5 090 478 euros.**

**Le tableau 2**, prend en compte l'affectation du **résultat 2015 de 174 000 euros**, qui est réparti pour chaque commune en fonction:

- du niveau de contribution fiscalisée et participation de l'année N-1, soit 2015,
- du montant encaissé par le SIVOM sur les rôles complémentaires.

Sur le **tableau 3** est présentée la **ventilation de la dette 2016** (patrimoine du SIVOM, capital et intérêts) entre participation et contribution fiscalisée.

Sur le **tableau 4**, apparait pour chaque commune, **le montant affecté en participation et en contribution fiscalisée, pour l'exercice 2016.**

Il convient de préciser que la dette spécifique à chaque commune a été adressée à l'ensemble des Directeurs Généraux des Services et que celle-ci, est financée en participation pour la part capital et en contribution fiscalisée et/ou participation pour les intérêts.

**Le budget présenté respecte ainsi la lettre de cadrage du Président qui stipulait de ne pas augmenter la pression fiscale, hors nouveaux services et dette.**

**Des rendez-vous ont été proposés afin que toutes les modalités de fiscalisation soient arrêtées avant la séance de vote du budget 2016 et d'approbation du compte administratif 2015, lors du prochain comité, le JEUDI 25 FEVRIER 2016.**

*Jean-Jacques CARLIN repasse la parole au Président.*

Par courrier en date du 8 décembre 2015, la Préfecture des Alpes-Maritimes a précisé les nouvelles dispositions prévues par la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRE) relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Elles sont applicables immédiatement, en ce qui concerne la préparation budgétaire 2016 et concernent le SIVOM Val de Banquière qui compte plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Ces nouvelles dispositions imposent de présenter un rapport sur les orientations budgétaires. En ce qui concerne le SIVOM, c'est ce qui est fait depuis de nombreuses années.

Accusé certifié exécutoire

Par contre, il convient également de présenter un état de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, c'est donc ce qui a été fait cette année, vous trouverez tous les renseignements dans le présent rapport.

Réception par le préfet: 16/02/2016  
Publication: 11/02/2016

par délégation





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016  
Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**Il précise que ce rapport après avoir donné lieu à un débat, doit être acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.**

Cette délibération accompagnée du rapport doit être transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

Monsieur COLOMAS propose, d'émettre un avis sur ces orientations budgétaires 2016, afin que les services du syndicat préparent sur ces bases, le budget primitif 2016, qui sera examiné le 25 février lors du prochain comité.

**Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et des vice-présidents par compétence, les membres du comité décident à l'unanimité d'émettre un avis sur les orientations budgétaires 2016 présentées, afin que les services du syndicat préparent sur ces bases, le budget primitif 2016, qui sera examiné le 25 février lors du prochain comité.**

**Le livret du D.O.B. 2016 est joint en annexe.**

Fait à Saint-André de la Roche, les jour, mois et an que susdits.

**LE PRESIDENT**



**H. COLOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20160204-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016  
Publication : 11/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

